



## Matinée d'information à destination des FE et ASBL sinistrées

Vous trouverez, ci-dessous, l'essentiel des informations transmises par les différents intervenants lors de la matinée d'information de ce lundi 26 juillet 2021.

Nous remercions, M. Dokens et son assistante (assurances Adesio); M. Kairis (Cellule diocésaine d'Art sacré); Mme Hermans (AWAP) et M. Dury (archiviste diocésain) de venir nous parler des procédures et mesures conservatoires à mettre en place.

### 1. ADESIO (M. Dokens)

Diaporama:

[https://drive.google.com/file/d/1vS7Xm8rpvrCsgQCovoW3oEpIEZG\\_zjFV/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1vS7Xm8rpvrCsgQCovoW3oEpIEZG_zjFV/view?usp=sharing)

Adesio est à vos côtés depuis le sinistre, sur le terrain. M. Dokens et Madame Bouhon sont à votre disposition pour vous aider.

De plus, nos collaborateurs sont également à votre disposition. Vous trouverez les coordonnées de contact dans vos contrats ou sur le site internet [www.adesio.be](http://www.adesio.be).

Attention, il ne faut pas gérer le sinistre dans une église, comme dans une habitation: il n'est pas permis (ni recommandé) de tout jeter dans un container.

Par ailleurs, lorsque les églises sont classées, il y a une procédure spécifique.

L'ampleur est inédite, les montants que les assurances vont devoir rembourser sont très importants. Les assureurs doivent prendre des décisions rapidement, surtout pour les habitations.

Dès lors, ils ont délégué toute une série de décisions chez Adesio.

Dans un premier temps, il faut prendre des décisions pour limiter le dommage. Il faut agir en bon père de famille, sans faire de marché public. Il faut trouver des solutions pour assainir le bâtiment et le contenu. **Ceci ne concerne que la conservation des biens.**

Adesio aide à la mise en place d'une aide à la gestion du sinistre.

Il est à noter qu'une étude sur les zones inondables a été réalisée: aucune FE assurée chez Adesio n'est en zone inondable.

Une adresse mail spécifique pour les sinistres liés à l'inondation a été créée: [inondation@adesio.be](mailto:inondation@adesio.be). Via cette adresse, des décisions rapides seront prises: nettoyage, entreposage, remplacement de chaudière...

**Attention, Adesio doit donner son accord avant de remplacer du matériel** (ex: chaudière): ce n'est pas de la conservation des biens.

Les délais vont être longs car il faut contacter des sociétés de nettoyage spécialisées. Donc, si les FE trouvent des sociétés de nettoyage ou des bénévoles, le tout sera pris en charge (de manière forfaitaire pour les bénévoles).

Pour le remplacement ou la réhabilitation de biens (ex: chaudière): il faut déjà faire des devis, et **attendre la décision d'Adesio**.

Certaines situations demandent plus d'études: vérifier la stabilité des bâtiments quand un mur porteur a été impacté: **prenez contact avec Adesio avant de prendre une décision**.

En résumé, les mesures conservatoires déjà prises sont normalement couvertes par l'assurance. Pour tout autre acte ultérieur, il faudra l'avis préalable de l'assureur.

NB: lorsque les communes assurent le bâtiment, les procédures sont différentes. Les fabriciens sont invités à se mettre en contact avec la commune.

## **2. SERVICE DIOCÉSAIN D'ART SACRÉ (M. Kairis)**

Diaporama augmenté de liens et de coordonnées:

<https://drive.google.com/file/d/1IBDqOONTVR2ADj43cW6RnHNTmzl-VsLk/view?usp=sharing>

Dans l'urgence, quelques organisations se sont mobilisées: Irpa, Bouclier bleu, AWAP...

Le bouclier bleu inaugure ses premières interventions bien que présent depuis 20 ans en Belgique.

Nous sommes déjà 10 jours après les inondations, nous ne sommes donc plus dans l'urgence.

Les bois se déforment, le marbre et le plâtre des statues deviennent friables et peuvent se dissoudre, les peintures s'écaillent et les toiles se déforment...

Ces derniers jours, se sont principalement des bois et des textiles qui ont été touchés.

Voici l'ordre des priorités:

1. vérifier la structure du bâtiment;
2. sécuriser les lieux (des personnes malveillantes circulent et sont à l'affut);
3. sécuriser les personnes: gants, masques... (moisissures);
4. réaliser un maximum de photos;
5. dresser la liste des dommages;
6. intervenir sur les objets organiques;
7. déplacer les objets pour les mettre en lieu sûr et documenter les déplacements (avec liste et dates);
8. quand il y a des visiteurs inconnus: demander l'identité de ces personnes;
9. isoler les objets secs de ceux qui sont touché par l'eau et l'humidité;
10. laisser les objets à distance des uns des autres;
11. aérer: circulation de l'air avec la température la plus faible possible; il faut tout ouvrir: les armoires, les boîtes, les reliquaires...

À partir de 75% d'humidité, des moisissures peuvent se développer. Il faut donc aérer un maximum pour faire sécher.

On peut brosser délicatement, en extérieur, les objets séchés.

Par contre, s'il y a des moisissures dans les armoires et autres: faire appel à des firmes spécialisées pour éviter de respirer les spores aériennes.

Si des tableaux sont touchés: séparer les toiles des cadres (mais pas de leur structure). Ne pas hésiter de mettre une cale entre le mur et les tableaux pour ventiler l'arrière des tableaux.

Si la couche picturale est touchée, un spécialiste fait un "facing" pour figer le tableau. La restauration peut alors attendre plusieurs mois.

Pour le bois nu ou ciré, on peut rincer à l'eau claire, très légèrement. Il ne faut rien démonter sans passer par un spécialiste du bois (ébéniste).

Les tapis et ornements d'autel doivent être roulés pour être sortis puis étalés pour séchage.

C'est presque du travail professionnel qu'il faudrait. Mais vu la situation, il faut agir du mieux possible.

### **À ne pas faire:**

- déposer sur radiateur ou utiliser de la chaleur
- utiliser l'eau froide ou chaude pour rincer (il faut de l'eau à température ambiante)
- rincer s'il n'est pas possible de procéder immédiatement au séchage
- frotter trop fort

Les premières interventions doivent être limitées et il faut faire appel aux professionnels le plus rapidement possible.

On peut avoir des conseils par mail ou par WhatsApp aux numéro donné dans le diaporama.

Vous trouverez les coordonnées des contacts ainsi que des manuels dans le diaporama.

### **3. AWAP (Madame Herman)**

Voir le diaporama précédent.

Dès le lendemain des inondations, l'AWAP a mis en place un numéro d'urgence pour ce qui est classé (081 20 58 30). Il existe un autre numéro (1718) pour tous les autres appels.

L'AWAP est allée dans trois des quatre églises classées pour dresser les constats et prendre les premières mesures.

L'AWAP va travailler en lien avec les assureurs pour les biens classés.

**ATTENTION:** si d'autres biens classés sont touchés, il faut prévenir l'AWAP.

Les mesures d'urgences ont été prises par les personnes en première ligne.

L'AWAP viendra aider pour la suite: remise en état de l'édifice ou du mobilier: faire appels aux architectes et restaurateurs.

C'est un travail de collaboration qui va devoir se mettre en place. Les procédures seront allégées pour les prochaines semaines.

Au niveau des travaux, si les dégâts sont lourds (affaissements de sols), les dossiers risquent d'être plus lourds et donc plus longs.

Pour rappel, ce sont normalement les propriétaires qui doivent agir et prendre contact avec l'AWAP. Néanmoins, les FE sont des établissements publics qui ont la gestion des biens. Dès lors, l'idéal sera d'agir en lien avec la commune.

Pour le nettoyage: il faut faire attention car les sociétés non-spécialisées pourraient produire plus de dégâts que de bénéfice en choisissant de mauvais produits ou de mauvaises techniques.

#### **4. Service diocésain des archives (Christian Dury)**

Diaporama:

<https://drive.google.com/file/d/1jjA8hTqbE6mNhmHRicSMch4D9mZy2VAE/view?usp=sharing>

Comme vous le constaterez dans le diaporama, le temps de réaction pour les archives est très court et les mesures à prendre très spécifiques.

Il est demandé aux fabriques impactées, lorsqu'elles en auront la possibilité, d'inventorier les archives restantes et de les comparer à l'inventaire réalisé dans les années 1984-1985. Il est à noter que les lieux de stockage des archives sont nombreux: presbytères, caves, jubés, sacristies...

Voici le nom de trois firmes qui peuvent s'occuper d'archives souillées et du nettoyage des bâtiments:

- Polygon Group: <https://www.polygongroup.com/fr-BE/>
- Belfor Belgium: <https://www.belfor.com/fr/be>
- AVS (Liège), rue de la câblerie 7: <http://www.avsgroup.be/fr/Intervention-apres-sinistre>

## **5. Séance de questions-réponses**

### **\* Qu'en est-il des budgets fabriciens déjà rendus ou à rendre?**

Une possibilité consiste à rendre le budget habituel et déjà annoncer la modification budgétaire à venir.

Un compte "inondations" peut être ouvert pour gérer les entrées et sorties spécifiques au sinistre.

### **\* Que faire quand la commune assure le bâtiment et la FE le contenu?**

Quand il y a des assureurs différents (bâtiment et contenus), on met tout le monde autour de la table pour effectuer la répartition des tâches et ainsi, assurer une bonne coordination.

### **\* Des avances financières sont-elles possibles?**

Oui, c'est prévu, mais suite à un accord sur présentation de devis.

Concernant les mesures urgentes de nettoyage et de dépollution, Adesio a prévu d'utiliser la "délégation d'honoraire" pour que les FE ne doivent pas avancer l'argent.

Maintenant, nous sommes dans la période de reconstruction. Il faut donc rentrer un devis et s'il y a accord, Adesio versera une provision à hauteur de 100% HTVA; la tva suivra sur facture.

=> Adesio fait l'avance, pour compte de l'assurance et se fait rembourser après.

Donc, une fois la visite du site effectuée, avance possible.

### **\* Pour les habits sacerdotaux, que faut-il faire après le séchage effectué en urgence?**

L'idéal serait de faire venir un spécialiste du textile (restaurateur) qui donnera des conseils pour les différents types d'intervention.

Mais attention, parfois, le coût de la restauration est plus important que la valeur à neuf.

Ça ne vaut pas forcément le coup pour les habits sacerdotaux ordinaires.

### **\* Quand le fond des calamités intervient-il? Quelle est la procédure?**

Il faut d'abord que l'évènement soit reconnu comme tel. Un document de la Région wallonne explique la procédure:

<https://drive.google.com/file/d/1il2Px14vmSPGfIVZzv3qKoPpcTt-lloZ/view?usp=sharing>

\* Qu'en est-il pour les risques (ex: sanitaires) et les blessures aux bénévoles?

L'assurance droit commun bénévole interviendra.

Il est préférable de demander le port de masques et de gants.

\* Les assurances remettront-elles tout à neuf?

Les assurances ne pourront pas tout faire et tout remettre à neuf. Il faudra faire la part des choses entre ce qui existait avant et après les dégâts.

\* La procédure de marchés publics s'appliquent-elles?

Pour différents travaux, il faudra lancer des marchés publics.

Dans ce cas, autant tout inclure dans un seul et même marché public, même si par après, les assureurs et l'AWAP se répartissent les frais.

\* Faut-il avertir la commune de la situation?

Chaque FE ayant subi un dommage est invitée à écrire à l'échevin en charge du culte pour l'avertir de la situation et lui rappeler les mesures conservatoires.

## **6. Documents et liens divers**

\* **Services du patrimoine:**

[https://drive.google.com/file/d/1jqTGiEY\\_DJrwaLsAmaiAVKkIW2xy-NEA/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1jqTGiEY_DJrwaLsAmaiAVKkIW2xy-NEA/view?usp=sharing)

\* **Recommandations pour le sauvetage des objets des églises endommagées par les crues:**

<https://drive.google.com/file/d/1iQtyqUHXWk-NcPLeNkRR0QUFkoREjQPE/view?usp=sharing>

\* **Cipar:**

[https://cipar.be/2021/07/27/le-patrimoine-religieux-touche-par-les-inondations/?utm\\_source=mailpoet&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=lettre-d-information-mai-2021\\_44](https://cipar.be/2021/07/27/le-patrimoine-religieux-touche-par-les-inondations/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=lettre-d-information-mai-2021_44)

\* **Région Wallonne: Guide « calamités régionales – mode d'emploi »**

<https://drive.google.com/file/d/1iI2Px14vmSPGfIVZzv3qKoPpcTt-lloZ/view?usp=sharing>